

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024



fabricant de couleurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Porcelaine 150 toutes couleurs

Code du produit : FDS024

Voir liste des références en annexe

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PEBEO SAS.

Adresse : CS 10106 .13881.GEMENOS CEDEX.FRANCE.

Téléphone : 33 (0) 4.42.32.08.08. Fax : 33 (0) 4.42.32.01.70.

cededeyne@pebeo.com

www.pebeo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33 (0) 1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net> .

> Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique : +32 70 245 245 Luxembourg : +352 8002 5500 Suisse : +41 1 145

>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-326-00-9 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

613-088-00-6 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

613-167-00-5 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Généraux :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****> Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-326-00-9 CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH:071	[1]	0 \leq x % < 0.07
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 \leq x % < 0.04
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100 EUH:071	B [1]	0 \leq x % < 0.001

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**> En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

> En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

▷ En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

▷RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

▷ Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

> Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

> Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

> Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****> Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Pays Bas / MAC-waarde (10 december 2014) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
55965-84-9	0,05 mg/m ³	-	-	-	-

- Suisse (SUVAPRO 2017) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
2682-20-4	0,2 i mg/m ³	0,4 i mg/m ³		S SSC

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

> - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVC (Polychlorure de vinyle)

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

> - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage et tige résistants et imperméables aux produits chimiques liquides conformes à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

> RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****> Informations générales**

Etat Physique :

Liquide Visqueux.

> Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :

8.80 .

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

Intervalle de point d'éclair :

Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) :

Non concerné.

Densité :

1.03

Hydrosolubilité :

Diluable.

Point/intervalle de fusion :

Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation :

Non concerné.

Point/intervalle de décomposition :

Non concerné.

> 9.2. Autres informations

COV (g/l) :

3.89

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024

>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

> 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

> 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

> 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

> 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.

- 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one (CAS 2682-20-4): Voir la fiche toxicologique n° 290.

- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 27 * peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

> - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Porcelaine 150 toutes couleurs - FDS024**>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

> Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Références	Désignation Référence
756471	SET INITIATION P150 COUL 1 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
756472	P150 COL 2 SET INITIATION 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
756473	SET INITIATION P150 CHALK 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
757471	SET EXPLORATION P150 BR COUL 1 - 12 FLACONS ASSORTIS 20 ML
757472	SET EXPLORATION P150 BR COUL 2 - 12 FLACONS ASSORTIS 20 ML
024120	PORCELAINE 150 CHALK 45 ML BLANC
024121	PORCELAINE 150 CHALK 45 ML ROSE POUDRE
024122	PORCELAINE 150 CHALK 45 ML BLEU POUDRE
024123	PORCELAINE 150 CHALK 45 ML VERT POUDRE
765101	3X SET INSPIRAT NORDIC P150
758403	PORCELAINE 150 COFFRET ATELIER
758303	KIT P150 8X20ML
754403	PORCELAINE 150 COLLECTION DECOUVERTE 12 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
753418	PORCELAINE 150 COLLECTION DECOUVERTE 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML PAS
753403	PORCELAINE 150 COLLECTION DECOUVERTE 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
752402	SET P150 3X45ML+1MARQUEUR
758412	COFFRET ART&KRAFT NORDIC
753850	PORCELAINE 150 ETUI 80CM 25X20ML
751106	PORCELAINE 150 AUXILIAIRES KIT DUO MUGS
751103	PORCELAINE 150 AUXILIAIRES KIT MESSAGE MUG
751102	KIT MESSAGE MUGS P150 3X20ML
751101	PORCELAINE 150 KIT CELEBRATION MUG
751100	PORCELAINE 150 AUXILIAIRES KIT DUO MESSAGE MUGS
024124	PORCELAINE 150 CHALK 45 ML TAUPE POUDRE
758471	COFFRET COLLECTION P150- 10X45ML
513000	PORCELAINE 150 ASSORTIMENT 10 FLACONS 45 ML
024947	P150 45ML PEWTER
024944	P150 45ML GOLD
024943	P150 45ML IVORY
024942	P150 45ML ANTHRACITE BLACK
024941	P150 45ML ABYSS BLACK
024926	P150 45ML MALACHITE GREEN
024923	P150 45ML OPALINE BLUE
024920	P150 45ML TURQUOISE
024919	P150 45ML EMERALD
024918	P150 45ML SAPPHIRE BLUE
024917	P150 45ML MING BLUE
024916	P150 45ML LAPIS BLUE
024914	P150 45ML PARMA VIOLET
024909	P150 45ML FUSCHIA
024908	P150 45ML OPALINE PINK
024907	P150 45ML RUBY RED
024906	P150 45ML SCARLET RED
024905	P150 45ML CORAL RED
024904	P150 45ML AGATHE ORANGE
024903	P150 45ML SAFFRON ORANGE
024902	P150 45ML MARSEILLE YELLOW
024901	P150 45ML CITRINE YELLOW
024573	PORCELAINE150 1L BRONZE MOIRE
024571	PORCELAINE150 1L CENDRE MOIRE
024570	PORCELAINE150 1L VERT MOIRE
024547	PORCELAINE 150 1L ETAIN
024546	PORCELAINE 150 1L CUIVRE
024545	PORCELAINE 150 1L VERMEIL
024544	PORCELAINE 150 1L OR
024543	PORCELAINE150 1L IVOIRE
024542	PORCELAINE150 1L ANTHRACITE
024541	PORCELAINE150 1L ABYSSE
024539	PORCELAINE150 1L MOMIE
024537	PORCELAINE150 1L ESTEREL
024534	PORCELAINE150 1L HAVANE
024528	PORCELAINE150 1L BRONZE
024527	PORCELAINE150 1L OLIVINE
024526	PORCELAINE150 1L MALACHITE
024523	PORCELAINE150 1L BLEU OPALINE
024520	PORCELAINE150 1L TURQUOISE

024519	PORCELAINE150 1L EMERAUDE
024518	PORCELAINE150 1L SAPHIR
024517	PORCELAINE150 1L BLEU MING
024516	PORCELAINE150 1L LAPIS
024514	PORCELAINE150 1L PARME
024513	PORCELAINE150 1L AMETHYSTE
024512	PORCELAINE150 1L ROUGE ETRUS
024511	PORCELAINE150 1L GRENAT
024510	PORCELAINE150 1L TOURMALINE
024509	PORCELAINE150 1L FUCHSIA
024507	PORCELAINE150 1L RUBIS
024506	PORCELAINE150 1L ECARLATE
024505	PORCELAINE150 1L CORAIL
024504	PORCELAINE150 1L AGATHE
024503	PORCELAINE150 1L SAFRAN
024502	PORCELAINE150 1L JAUNE MARSE
024501	PORCELAINE150 1L CITRINE
024201	PORCELAINE 150 45 ML ARDOISE NOIRE
024110	PORCELAINE 150 45 ML ARGENT MOIRE
024109	PORCELAINE 150 45 ML PETROLE MOIRE
024322	PRESENT P150 NOEL TRADITION
024107	PORCELAINE 150 45 ML ROSE MOIRE
024104	PORCELAINE 150 45 ML BRONZE MOIRE
024057	PORCELAINE 150 45 ML CUIVRE ROSE
024056	PORCELAINE 150 45 ML BLANC PERLE
024055	PORCELAINE 50 45 ML GRIS
024054	PORCELAINE 150 45 ML TAUPE
024053	PORCELAINE 150 45 ML VERT D'EAU
024052	PORCELAINE 150 45 ML BLEU LAVANDE
024051	PORCELAINE 150 45 ML BLEU PASTEL
024050	PORCELAINE 150 45 ML ROSE TENDRESSE
024049	PORCELAINE 150 45 ML MANGUE
024048	PORCELAINE 150 45 ML JONQUILLE
024047	PORCELAINE 150 45 ML ETAIN
024046	PORCELAINE 150 45ML CUIVRE
024045	PORCELAINE 150 45ML VERMEIL
024044	PORCELAINE 150 45 ML OR
024043	PORCELAINE 150 45 ML IVOIRE
024042	PORCELAINE 150 45 ML ANTHRACITE
024041	PORCELAINE 150 45 ML ABYSSE
024039	PORCELAINE 150 45ML MOMIE
024037	PORCELAINE 150 45ML ESTEREL
024036	PORCELAINE 150 45 ML AMBRE
024034	PORCELAINE 150 45ML HAVANE
024032	PORCELAINE 150 45 ML DUNE
024030	PORCELAINE 150 45 ML PERIDOT
024029	PORCELAINE 150 45ML AMAZONITE
024028	PORCELAINE 150 45 ML BRONZE
024027	PORCELAINE 150 45 ML OLIVINE
024026	PORCELAINE 150 45 ML MALACHITE
024024	PORCELAINE 150 45 ML VERT OPALINE
024023	PORCELAINE 150 45 ML BLEU OPALINE
024020	PORCELAINE 150 45 ML TURQUOISE
024019	PORCELAINE 150 45 ML EMERAUDE
024018	PORCELAINE 150 45 ML SAPHIR
024017	PORCELAINE 150 45 ML BLEU MING
024016	PORCELAINE 150 45 ML LAPIS
024014	PORCELAINE 150 45 ML PARME
024013	PORCELAINE 150 45ML AMETHYSTE
024012	PORCELAINE 150 45 ML ROUGE ETRUSQUE
024011	PORCELAINE 150 45 ML GRENAT
024009	PORCELAINE 150 45 ML FUCHSIA
024008	PORCELAINE 150 45 ML ROSE OPALINE
024007	PORCELAINE 150 45 ML RUBIS
024006	PORCELAINE 150 45 ML ECARLATE
024005	PORCELAINE 150 45 ML CORAIL
024004	PORCELAINE 150 45 ML AGATHE

024003	PORCELAINE 150 45 ML SAFRAN
024002	PORCELAINE 150 45 ML JAUNE DE MARSEILLE
024001	PORCELAINE 150 45 ML CITRINE